

A M<sup>re</sup> le Ministre d'Etat

Rome le 14 Juin 1853

Monsieur le Ministre

Conformément aux prescriptions de la Décret  
par la quelle M<sup>re</sup> Soulaurois Sculpteur Français  
à Rome est chargé par votre Département d'exécuter  
une Copie en marbre de l'Attitude Strigilla Trouvée,  
il y a quelques années dans les fouilles faites à  
Rome, Ce jeune Artiste, ayant eu l'honneur de  
Commencer au plutôt le travail, est venu me  
prier de vous faire la demande du paiement  
d'un premier à compte destiné à couvrir les  
frais préparatoires de cette Copie.

J'ai eu l'honneur d'honneur de vous proposer  
de vouloir bien faire mettre à la disposition de M<sup>re</sup>  
Soulaurois une somme de trois mille francs à  
compte de celle de six mille mentionnée dans l'ordonnance  
à la Commande qui lui a été faite, cette somme de trois  
mille francs me paraît suffisante à couvrir les  
frais 1<sup>o</sup> de moulage de la statue 2<sup>o</sup> d'achat de  
marbre destiné à la Copie, 3<sup>o</sup> de transport et placement  
du dit marbre dans l'atelier, 4<sup>o</sup> enfin de premiers débours  
préparatoires d'achat de jellée et autres pour faire ce travail

Monsieur le Ministre

Il est de mon devoir de vous en dire plus long  
à vous informer d'un fait qui s'est vu en son lieu  
et de nature à compromettre l'honneur de l'Académie  
dont l'obligation de <sup>vous</sup> la rendre compte de  
l'Académie doit être soignée de conserver l'intégrité  
de l'établissement dans sa gestion lui est confiée, tant en  
ce qui concerne ses relations de son propre domestique de l'établissement  
que des relations qui ont dans la ville  
Voici le fait dans sa page.



je m'importe ad article entretien des batiments que le chiffre  
de 4000 fr. indique l'importance de cette dépense par tête  
que vous m'avez fait honorer de votre lettre du 23  
2000 fr. affectés à la réparation des murs de clôture de ces  
jardins appartenant aux greffes réparations et améliorations  
pour cette raison doivent être portés comme d'habitude au  
Compte du Ministère des Travaux publics

A M<sup>te</sup> le Ministre d'Etat

Le 20 Juin 1859

401

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser par la voie de l'ambassadeur de S. M. I. à Rome les pièces justificatives des dépenses faites jusqu'à ce jour sur l'exercice courant pour le service de l'Académie Royale de France. Les pièces sous les Numéros 26, 27, 28, 29, 30, et 31, sont de différentes dates de l'année 1858, mais les dépenses qu'elles ont pour objet sont toutes imputables sur l'exercice 1859 comme pouvant au besoin vous l'expliquer M<sup>te</sup> Chauv<sup>te</sup> mon père <sup>qui sera affiché sur la feuille</sup> ci-jointe en fin de faire la mention sur chaque dette pour servir de preuve à l'attestation d'ordonner impossible pour toutes celles figurant par la signature du Marchand pratinier Brevolini qui a quitté Rome depuis plus de deux mois pour aller en se faire en la signature de la pièce N<sup>o</sup> 29. C'est est dans le même cas et <sup>enfin</sup> M<sup>te</sup> Garnier tout architecte et la signature de la pièce N<sup>o</sup> 31 est dans le Royaume de Naples. L'attestation doit être en date de l'année.

Le B<sup>te</sup> de la République de ces dépenses constatée un excédent en C<sup>te</sup> de 8455 fr 80. Le point suffisant à solder le mois courant enfin duquel se font les paiements des missions des fournitures et des travaux d'entretien du premier trimestre. Je me trouverai dans sans fonds dès les premiers jours du mois prochain c'est le qui motive dès aujourd'hui la demande que j'ai l'honneur de vous faire de vouloir bien mettre à ma disposition sous le courant de juillet prochain les fonds du troisième trimestre pour que je puisse régulièrement faire face aux besoins du service.